



Calendrier

Novembre 2024

Vendredi 01/11 Lecture d'actes tous
Mercredi 06/11 Permanence tous local 17h30
Samedi 09/11 Cours de paléo inscrits local 09h00
Présentiel et distanciel

Bruno GACHET

Conférence tous local 15h00

Philippe DE MARIO

Mercredi 13/11 Permanence tous local 17h30
Mercredi 20/11 Permanence tous local 17h30
Mercredi 27/11 Permanence tous local 17h30

Serge MICHEL (Généatique)

Décembre 2024

Mercredi 04/12 Permanence tous local 17h30
Mercredi 11/12 Permanence tous local 17h30
Samedi 14/12 Cours de paléo inscrits local 09h00
Présentiel et distanciel

Bruno GACHET

Conférence tous local 15h00

(à définir)

Mercredi 18/12 Permanence tous local 17h30

Ateliers se tenant désormais sur rendez-vous. Il s'agit de (du) :

- dépannage latin - Pierre BLAZY pierrotblazy@orange.fr
- l'atelier informatique - Serge MICHEL serge.michel73@free.fr
- l'aide à la recherche - Odile ROMANAZ odile.romanaz@orange.fr

Animations

Dates à retenir pour 4ème trimestre 2024 :

- * 22/11 : Soirée « In memoriam » à 17h30 au local
- * Futures conférences à l'automne [route royale de Maurienne (JMD), les Sœurs de Saint Joseph (VR), sujet non connu (AL)]

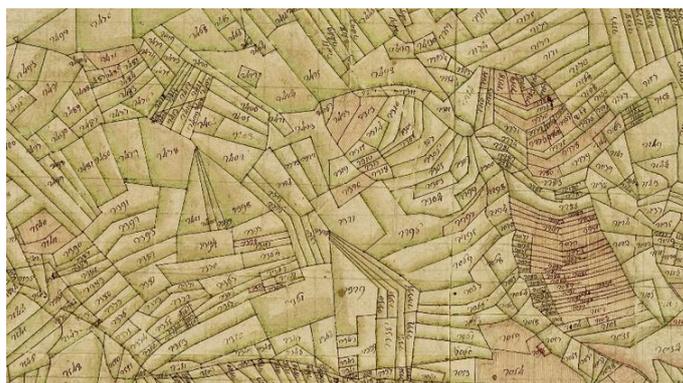
Autres activités :

- * 15/11 : conférence à Hermillon (L. PAULIN) voir page 5

Report : Visite culturelle à Chambéry (musée savoisien, lycée Vaugelas)

Formation cadastre 2024-2025

A partir du vendredi 15 novembre à 17h30, nous débuterons un cycle sur le cadastre ou plutôt sur les cadastres. Mapped sarde, cadastre napoléonien et cadastres français seront passés en revue dans leurs aspects historiques et pratiques, le tout sur trois ou quatre séances. Il est recommandé d'assister à l'ensemble de la formation, car les points déjà vus ne seront pas repris lors d'une séance ultérieure. La formation est très générale, porte sur la France et non sur la Savoie et ne pourra pas forcément s'adapter à toutes les situations. Aussi il ne sera pas possible d'étudier vos cas particuliers. Chacun devra utiliser à profit ces séances pour les réinvestir dans ses propres recherches. En revanche on soulignera les particularités des recherches pour notre région, très différentes pour la partie antérieure à 1860.



Extrait mappe originale de Villarembert 1733

Séances d'une heure trente environ, en présentiel/distanciel avec lien envoyé quelques minutes avant uniquement aux inscrits. Inscription obligatoire avant le **8 novembre 2024**, uniquement par mail à l'adresse : jdufreney@gmail.com

Jean-Marc DUFRENEY

Très important

Vous souhaitez connaître l'histoire de votre nom de famille et son évolution au fil des décennies, des siècles, sa pérennité, voire sa disparition dans les communes de la vallée ? Alors, ne manquez surtout pas la conférence-échange de **Philippe DE MARIO** le

Samedi 09/11 à 15h00

(Salle polyvalente à Villargondran)

Le Diable est parmi nous !

Le samedi 12 octobre dernier, 25 courageux mauriennais ont combattu leur appréhension afin d'affronter le Diable qui nous avait envoyé son émissaire en la personne de Patrice GERARD. Durant deux heures, il nous a conté des récits mêlant faits réels et légendes inspirés des travaux de Charles JOISTEN, célèbre ethnologue ayant travaillé sur les traditions populaires de Savoie.



Contrairement aux idées reçues qui citent toujours Bessans dès que l'on parle du Diable, celui-ci a sévi dans toute la vallée ainsi que nous l'a détaillé Patrice.

Mise en condition dès l'entrée

Fifine ou Pierre FAVRE à Saint Colomban, le bedeau CRINEL de Fontcouverte, Célestin BELLET de Saint Jean d'Arves, Jacques CAMAGNE à Montdenis ou encore Anne Marie à Valloire ont toutes et tous rencontré le Diable à un moment donné de leur vie ou de leur activité. Ils le décrivent toujours de la même manière : des pieds fourchus « comme une chèvre », « les yeux rouges, brillants, étincelants », « une tête cornue », des « dents acérées » et, parfois, des « jambes de chèvre ».



Il venait, en général, signer avec la personne rencontrée un pacte conclu dans le sang et recueilli sur un parchemin (sic). Tout événement non ordinaire était alors signe de la présence du Diable. Heureusement, l'Eglise veillait et offrait tout l'attirail nécessaire pour chasser le vilain, à savoir les images pieuses, le chapelet, la très efficace eau bénite qui faisait fuir à toutes jambes le Diable et, en dernier ressort, une intervention des frères capucins pour exorciser les lieux

L'émissaire du Diable !

d'apparition du prince des démons. En pleine conférence, à 16h33 précisément, la canne-béquille de Marie Louise est tombée à terre sans aucune action de sa propriétaire, ce qui a jeté un certain trouble dans l'assistance proche...Est-ce que, comme à l'époque, cela va nous inciter à être plus assidus aux offices ? la question mérite d'être posée...

Même si le diable prête aujourd'hui à sourire, il avait encore été évoqué dans les années 1990-1995 au sujet de vaches enchaînées à Villarembert.

Alain TARAVEL

Famine à Fontcouverte en 1817

En 1890, le curé Jean Baptiste DUFOUR, en exercice sur la paroisse de Fontcouverte, a compilé tous les écrits laissés par ses prédécesseurs afin de reconstituer l'histoire de la commune. Durant l'hiver 1815 et l'année 1816, les conditions climatiques ont

généralisé un manque criant de récoltes qui a abouti à la dernière famine mortifère de Savoie en 1817. Voici le texte intégral laissé par le curé de l'époque :

« En 1816, l'hiver a été très long, l'été froid et pluvieux. Les blés n'ont pu mûrir et ont pourri sur place. Au village de la Rochette, il n'ont pas même pu fleurir. La neige est arrivée de bonne heure, vers la mi septembre. On arrache encore quelques pommes de terre mi-formées et gelées sous la neige ; mais on ne peut les manger, elles font mal. La misère est extrême. La famine se fait surtout sentir dans les cinq premiers mois de 1817. Toutes les denrées sont à des prix exorbitants. Le blé se vend jusqu'à 10 et 12 francs la quarte et il n'y en a pas pour les plus habiles. On a vu des particulier vendre tous leurs bestiaux, d'autres leurs champs à des prix dérisoires pour se procurer un morceau de pain. Au premiers beaux jours du printemps, tout le monde se répand dans la campagne où l'on se dispute les plantes supposées alimentaires ; on arrache même certaines racines pour les manger. Plusieurs passent des journées entières n'ayant pour toute nourriture que de l'eau bouillie dans le ventre. La famine engendre une épidémie dite la Pétéchia, sorte de choléra. De là grande mortalité partout. Les registres de cette paroisse mentionnent 56 décès pour l'année 1817. Sur ce nombre, il y en a au moins 15 ou 20 qui sont mort par suite de la misère. Et cependant Fontcouverte n'est pas la paroisse qui a le plus souffert. Sans le lait de leur bétail la mortalité aurait été certainement bien plus considérable. »

Le curé DUFOUR a trouvé, pour ces événements, une explication somme toute logique pour un homme d'église :

« La cause des châtements qui nous viennent du Ciel sont toujours les péchés des hommes ; mais à cette époque on peut dire que ce qui a surtout excité la colère de Dieu, c'est l'injuste détention du bien des Eglises, des chapelles et des fabriques que l'on voulait garder un peu partout, même lorsqu'on leur offrait un juste dédommagement pour les faire restituer. Voilà ce que devient le bien mal acquis et ce qu'il occasionne. »

Les scientifiques qui se sont penchés sur la question opte pour une autre théorie. Il s'agirait d'une éruption volcanique majeure du volcan Tambora, en Indonésie, qui s'est produite sur la première quinzaine d'avril 1815 et a impacté la planète entière.

Alain TARAVEL

Affranchissement des droits féodaux en 1768

En 1768, M^{gr} Charles Joseph Philippe de Martiniana cède au roi de Sardaigne ses droits de Souveraineté sur la terre épiscopale, et, moyennant une somme convenue, affranchit les communes où l'Evêque possédait des droits féodaux. Voici la teneur de cet acte tel que nous l'a rapporté le notaire Jean GILBERT :

« Par contract du 25 juillet 1768, Deschamps Notaire, approuvé par arrêt de la royale Chambre des Comptes, du 30 mai de l'année suivante, M^{gr} l'Evêque de Maurienne a affranchi et libéré toutes les communautés de la province de Maurienne de la dime et des droits féodaux auxquels leurs territoires étaient assujettis, pour et moyennant les redevances annuelles et stipulées par chacune d'icelles.

Du nombre des communautés affranchies par ledit acte, sont celles d'Albiez le Jeune, d'Hermillon, de Jarrier, de St Pancrace, d'Albiez le Vieux, de St André, d'Avrieux, de Bramans, de Fontcouverte, de St Martin d'Arc, de Montricher, de Montrond, et de Valmeinier. Celle d'Albiez le jeune a été affranchie pour la redevance annuelle de 630 livres dont le capital formé à 3 ½ p 100 revient à 18000 livres. Celle d'Hermillon pour la redevance de 430 livres, dont le capital formé revient à 12287 livres, 13 sols et 4 deniers. Celle de Jarrier pour la redevance annuelle de 900 livres dont le capital revient à 25713 livres 15 sols et 3 deniers. Celle de St Pancrace pour la redevance annuelle de 350 livres dont le capital revient à 10000 livres. Celle d'Albiez le Vieux pour la redevance de 600 livres dont le capital revient 17142 livres 10 sols et 2 deniers. Celle de St André, pour la redevance annuelle de 1015 livres, dont le capital revient à 29000 livres, 11 sols et 6 deniers. Celle d'Avrieux pour la redevance annuelle de 47 livres, dont le capital revient à 1343 livres, 16 sols et 8 deniers ; Celle de Bramans, pour la redevance de 60 livres, dont le capital revient à 1715 livres. Celle de Fontcouverte, pour la redevance annuelle de 660 livres, dont le capital revient 18857 livres 11 sols, 6 deniers. Celle de St Martin d'Arc pour la redevance annuelle de 50 livres dont le capital revient à 1428 livres, 11 sols, 6 deniers. Celle de Montricher pour la redevance de 60 livres dont le capital revient à 1715 livres, 2 sol, 8 deniers. Celle de Montrond pour la redevance de 200 livres, dont le capital revient à 5714 livres, 5 sols, 10 deniers. Enfin celle de Valmeinier pour la redevance annuelle de 150 livres dont le capital revient à 4285 livres 14 sols et 4 deniers. Les susdites communautés désirant se prévaloir de la faculté qui leur a été accordée par les lettres et patentes de sa Majesté du 10 février 1768 et par le susdit arrêt de la royale chambre des comptes du 30 mai de l'année suivante, auraient fait compter à la caisse royale en extinction du tout ou partie des redevances stipulées à leur charge par le dit contract d'affranchissement, savoir : celle d'Albiez le jeune 6000 livres pour un tiers. Celle d'Hermillon 8191 livres, 15 sols, 8 deniers pour deux tiers. Celle de Jarrier 6428 livres pour un quart. Celle de St Pancrace 5000 livres pour la moitié par quittance du 27 décembre 1785. Celle d'Albiez le Vieux 5714 livres pour un tiers. Celle de St André 7250 livres pour un quart. Celle d'Avrieux 1342 livres pour le total. Celle de Bramans 1714 livres pour le total. Celle de Fontcouverte 6285 livres pour un tiers. Celle de St Martin d'Arc 1428 livres pour le tout. Celle de Montricher 856 livres 15 sols pour la moitié. Celle de Montrond 1428 livres, 11 sols pour un quart ; et celle de Valmeinier 2142 livres 17 sols pour la moitié, ainsi que par quittance du 4 janvier 1787 de la trésorerie générale de Turin expédiées respectivement en faveur des dites communes, toutes neuf signées Jeandet trésorier général. Par suite, l'an 1788 et le 17 mars à St Jean dans le palais épiscopal, par devant moi Notaire soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, s'est personnellement établi et constitué sa Grandeur Monseigneur Charles Joseph Compans de Brichanteau Evêque de Maurienne, né à la ville de Turin, lequel de gré pour lui et ses successeurs a acquitté et libéré, ainsi que par le présent il acquitte et libère les communautés sus nommées des annuités et parties d'icelles qu'elles ont acquitté par le présent acte d'affranchissement. Sa Grandeur promet, en outre, pour Elle et ses successeurs au dit Evêché de Maurienne de retirer à l'avenir et à perpétuité des royales finances les annuités ci-devant et portion d'icelles, et de ne jamais plus en faire demande aux susdites communautés à l'avenir et à perpétuité, ni directement, ni indirectement. Suivent les signatures de sa Grandeur M^{gr} Brichanteau et des députés délégués des diverses communautés, et des témoins. Ainsi fait et réglé à St Jean le 17 mars 1788. Signé à l'original : Jean Gilbert Notaire. »

Le jour de la Marmotte

Les 19 et 20 octobre derniers, Marie Louise et Pierrot BLAZY ont, comme chaque année, repris le rôle d'Andie MacDOWELL et Bill MURRAY dans le film éponyme. Avaient-ils été influencés par la conférence de Patrice sur le diable ? Toujours est-il qu'ils se sont



placés cette fois sous la protection, non pas d'un capucin, mais d'un père franciscain qui a été leur proche voisin tout au long de ce forum. Après un samedi après-midi bien chargé, le dimanche a été plus calme en terme de fréquentation, la concurrence de nombreuses manifestations importantes sur l'agglomération annécienne et le beau temps expliquant cela. Le président des Marmottes, Michel FONTAINE-VIVE, maître d'œuvre de l'excellente ambiance de ce salon, nous a donné rendez-vous pour 2025.

Alain TARAVEL

Comment devenait-on docteur en médecine avant la Révolution ? (1)

Quels étaient les examens à la Faculté de Médecine avant la Révolution et à quoi correspondaient les multiples thèses, aux noms variés, que l'étudiant en médecine devait soutenir tout au long de ses études, jusqu'à l'obtention du grade de docteur ?

Les études de médecine comprenaient jadis trois stades : le baccalauréat, la licence et le doctorat, couronnés par l'acte de Régence qui agrégeait le nouveau docteur à la Faculté de Médecine, école et corporation tout à la fois, mais la qualité de Régent ne s'accordait qu'à ceux qui avaient mérité l'estime et la confiance de leurs pairs. La cooptation précédait l'examen.

Le baccalauréat : pour briguer le baccalauréat en médecine, il fallait auparavant être maître ès arts de l'université de Paris ou d'une université de province. Sur présentation de leur diplôme et de leur extrait de baptême, les étudiants étaient admis à suivre les cours des professeurs et les répétitions de leurs aînés, les bacheliers émérites. Au bout de vingt-huit mois pour les fils de docteurs, de trente-six mois pour les maîtres ès arts de Paris et de quatre ans pour les autres, et munis de certificats de leurs professeurs attestant leur assiduité aux cours, les aspirants au baccalauréat adressaient le samedi de la Mi-Carême « une supplique courte et élégante » à la Faculté. Puis chacun répondait à une question sur les généralités de la médecine posée par un docteur.*

Huit jours plus tard, après l'examen et l'approbation de leur dossier par une commission de docteurs, les candidats étaient admis à l'examen qui commençait la semaine suivante. On les interrogeait le lundi sur la physiologie, le mardi sur l'hygiène, le mercredi sur la pathologie, le vendredi étant consacré à l'explication d'aphorismes d'Hippocrate. Ce jour-là s'engageait une petite discussion, le doyen

et chacun des quatre examinateurs proposant un ou deux syllogismes contradictoires.

Le lendemain, la Faculté, assemblée après avoir entendu le rapport des examinateurs, se prononçait par scrutin sur la capacité du candidat et proclamait le nom des nouveaux bacheliers. Ceux-ci prêtaient alors serment et s'engageaient à soutenir « *trois fois une thèse quodlibétaire et une fois une thèse cardinale* » et à « *assister à tous les actes de la Faculté depuis le commencement jusqu'à la fin* ». Ils juraient également « *d'observer dans les disputes, la paix, la tranquillité et le mode d'argumentation de la Faculté* ».

Il faut noter qu'au stade du baccalauréat il n'est pas encore question de thèses mais de « *quaestiones medicae* ». Tous ces examens avaient lieu en latin et visaient plus à jauger l'habileté intellectuelle du candidat, son aptitude au raisonnement et ses dons d'argumentation que ses connaissances médicales ou scientifiques. Il en sera de même pour toutes les autres épreuves que le candidat au doctorat aura à subir.

La licence : cette nouvelle période durait deux ans et, ouvrait la série des thèses proprement dites. Deux mois après leur réception au baccalauréat, les bacheliers subissaient pendant une semaine un examen sur la matière médicale simple ou composée. Ils devaient également reconnaître des médicaments exposés sur une table. L'hiver suivant ils commençaient à passer leurs thèses. Ces thèses de licence n'ont que de lointains rapports avec la thèse actuelle du doctorat en médecine et ne peuvent lui être comparées. Elles n'étaient en rien le fruit d'un travail personnel du candidat ni le résultat de recherches scientifiques poussées. Dans les cas extrêmes, la dissertation est même copiée sur une thèse antérieure défendue douze, vingt ans ou cinquante ans plus tôt, ou presque composée par le président de la thèse. Ces thèses étaient en effet avant tout des exercices de raisonnement et servaient de base à des débats oraux qui en prolongeaient la soutenance. C'est ainsi que le corps de la thèse se partage en cinq articles. Le premier corollaire établit la question, et exprime la majeure que le second prouve, le troisième pose la mineure que le quatrième démontre, et la cinquième comprend les objections. La conclusion découle des prémisses.

Cette forme de thèse portait le nom de *quodlibétaire* parce que d'une part le candidat avait le choix de son sujet, et que d'autre part il était tenu de répondre à une série de questions posées d'abord par ses condisciples bacheliers, et ensuite par les docteurs et le président, sans que l'obligation leur soit faite de poser des questions se rapportant plus ou moins à la thèse. Cette soutenance de thèse durait toute la matinée, de 8 h à 12 h. Sur ce modèle de thèse quodlibétaire, le bachelier commençait par présenter une thèse de physiologie entre la Saint-Martin et le mercredi des Cendres. Puis entre le mercredi des Cendres et la Saint-Pierre une thèse d'hygiène appelée *cardinale* (ces thèses furent établies à partir du 18 mars 1468) en mémoire du cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université de France en 1452.

Entre ces deux actes, après la réforme du doyen Th. Baron, en 1733, se situait en novembre, l'examen d'anatomie théorique et pratique qui durait sept jours consécutifs. Au cours de la deuxième année, deux autres thèses quodlibétaires devaient être soutenues dans la même forme que l'année précédente. La première roulait sur la pathologie ou la thérapeutique, tandis que la seconde ne concernait que la chirurgie uniquement.

(Suite au N°321 de MG Infos)

Année 1741 : Grêle

« *Le printemps de cette année mémorable donna d'assez beaux jours ; et le temps aux laboureurs de jeter en terre une semence dont ils attendaient les fruits avec impatience ; tout paraissait favorable, mais une chaleur excessive consuma le germe et brula tout. Les seigles à moitié péri par la grêle de l'automne de l'année précédente ne promettaient qu'une demi récolte, et les habitants du dessous de l'Eglise l'auraient eue sans une grêle horrible qui arriva au commencement d'avril. Le 6 juillet une autre grêle mêlée d'orage passa des Aiguilles d'Arves sur les montagnes au couchant de cette paroisse, elles en étaient toutes couvertes, heureusement, il n'y eut qu'un mas au-dessus de la Rochette qui en fut endommagé, mais la paroisse de Jarrier en a ressenti les tristes effets. Les nuages étaient chargés de grêle qui se dissolvait en pluie, formait partout d'énormes ruisseaux, entraînait de la terre, grossissait à mesure qu'ils descendaient de la montagne qu'un moment on crut la Ville de St Jean ensevelie dans les eaux et la boue. Bon Rieu rompit son lit et forma deux branches par le Clapey où la récolte à moitié coupée fut comblée ou emportée par les eaux. Le 13 du même mois arriva encore une grêle qui ne fit pas de grands dégâts, parce que le temps était très calme ; mais celle du 5 août fut la plus extraordinaire. Après plusieurs jours d'une chaleur excessive causée par le vent du Sud-Ouest, vers les 5 heures du soir le temps se couvrit presque tout à coup et l'air du côté de Corbier était d'une couleur à faire peur. C'était un fond noir mêlé d'une couleur verdâtre traversée par quelques rayons de soleil qui rendait l'aspect horrible. Bientôt une grêle accompagnée d'un vent froid fondit sur nos têtes. Cette tempête sévit sur la moitié de la paroisse de St Sorlin, sur une partie de St Jean d'Arves, sur toute la paroisse de Villarembert, une partie du Rosey, de la Crosaz et des Granges, une partie d'Albiez le Vieux, tout Albiez le Jeune et cette tempête horrible est allée jusqu'à Bramans ravageant tout sur son passage.*

L'année 1742 s'annonçait sous les plus belles apparences, un printemps doux, un été calme ; des récoltes si belles que de mémoire on n'en avait jamais vu de pareilles, mais une armée d'Espagnols de 13 à 14 mille hommes en a plus profité que nous. Ces troupes commandées par Dom Philippe, Infant d'Espagne, passèrent par le Galibier au commencement de juillet et inondèrent le pays, exigeant des fournitures en grains et fourrages au-delà de toute attente. »

Note du Curé JP DIDIER

A la manière de Patrice GERARD,

Savez-vous que ...

Cela s'est passé en octobre

Au matin du vendredi 13 octobre 1307, tous les Templiers de France, soit plusieurs milliers, sont arrêtés sur ordre du roi Philippe IV le Bel, petit-fils de Saint Louis. Cet acte met fin à cet ordre de moines-soldats. Le roi obtient du pape Clément V la suppression de l'ordre au concile de Vienne en 1312, officialisée par la bulle « *Vox in excelso* », une première dans l'histoire. Le 3 mai 1312, le pape affecte tout le trésor des Templiers à l'ordre des Hospitaliers. Dans les biens transmis figurait la commanderie templière de Saint Michel de Maurienne ainsi que ses dépendances.



9. TASSIN (Algérie) - Ecole communale

15 NOVEMBRE – 18H D'HERMILLON À TASSIN

Conférence de Louis Paulin

C'est l'histoire de 9 familles d'Hermillon
qui partirent en Algérie à Tassin
à la fin du 19^{ème} siècle.



Espace

Léopold Durbet

Grande Salle

15 nov. 2024

18h

Ouvert à tous

Gratuit

LA TOUR-EN-MAURIENNE

Route de Montandré
Hermillon

04 79 59 64 82

bibliothèque@hermillon.net

